

SYDEVOM DE HAUTE PROVENCE

Création d'une installation de stockage de déchets non dangereux au Vallon des Parrines – Commune de Château-Arnoux Saint-Auban (Alpes de Haute-Provence) – Réponses aux observations de la commission d'enquête - 11 avril 2014

Annexe 8 : Tableaux des tonnages

EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS EN ISDND DANS LE DEPARTEMENT 04 DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES GRENELLES

LES DECHETS NON DANGEREUX DES ALPES DE HAUTE PROVENCE											
Déchets des Activités Economique (DAE)	les déchets pris en charge par le Service Public										
	déchets des Boues d'assainissement	déchets occasionnels et déchetterie et recyclerie	déchets ménagers et assimilés ordures ménagères et assimilées	collectes sélectives						Tonnage Total	
Année 2009 T généré	46 000 T	24 000 T	33 000 T	62 000 T	9 000 T						174 000 T
Année 2011 T service public	46000	25950	115594								187 544 T
QUESTIONS	Les ISDND sont-ils concernés ? Bien sûr en partie	Combien de Tonnes en ISDND ?	Combien de Tonnes en ISDND ?	Combien de Tonnes reste à TRIER à VALORISER ?							
Tonnages réels pour le service public quel tonnage à l'Horizon 2020 (1) réduction de tonnage par les Applications des grenelles de l'Environnement (2)	estimation	non connu par le SYDEVOM	10464T - encombrants + refus de tri								
Tonnage rstant (1) - (2) à stocker en ISDND								Tonnage total des réductions	Tonnage total restant	#REF!	

Les objectifs du Grenelle de - 7% de déchets sont des objectifs fixés en kg / hab (voir calculs effectués § 1,5 à l'horizon 2020)

NB: Nous ne comparons pas les valeurs de SYDEVOM (responsabilité partielle) tonnage total OM (le SYDEVOM est le responsable de la collecte) nous ne comparons pas les taux de recyclage de 75 % des établissements

Nous n'avons tous les chiffres concernant les tonnages 2012 au niveau du département notamment ceux valorisés. Cependant sur le synop'tique 2011 (§1.5) il est fait état d'une valorisation matière et réutilisation de 16 % et d'une valorisation organique de 22 % des tonnages soit un total de 38% de valorisation matière et organique au regard de l'objectif national fixé par le Grenelle de 35 % en 2012 et 45% en 2015